



VERDI Conseil Nord de France

Tranche ferme

Phase	Désignation des prestations	Unités	Quant.	TVA* : 20.0%			Directeur projet	Urbaniste programmation urbaine	Architecte Paysagiste
				Prix Total H.T.	TVA*	Prix Total T.T.C	650 €HT/j	500 €HT/j	500 €HT/j
1	Faisabilité opérationnelle	jour	4	2 725,00	545,00	3 270,00			
	Définition du parti d'aménagement	jour	2,5	1 325	265,00	1 590,00	0,5	1,0	1,0
	Finalisation du scénario retenu	jour	1,5	750	150,00	900,00		1,0	0,5
	Réunion de restitution	nbre	1	650	130,00	780,00	1,0		
2	Accompagnement à la rédaction du cahier des charges de cession	jour	7	4 950,00	990,00	5 940,00			
	Déclinaison des prescriptions architecturales et urbaines (principe d'implantation, recul, programmation en surface de plancher, aspect extérieur...)	jour	2,5	1 325	265,00	1 590,00	0,5	1,0	1,0
	Déclinaison des prescriptions paysagères et environnementales (principe paysager/gestion stationnement/ gestion déchets/gestion hydraulique...)	jour	2,5	1 325	265,00	1 590,00	0,5		2,0
	Formalisation de la fiche réglementaire du lot	jour	2	1 000	200,00	1 200,00		1,0	1,0
	Réunion et restitution	nbre	2	1 300	260,00	1 560,00	2,0		

	HT	TVA*	TTC
TOTAL	7 675,00 €	1 535,00	9 210,00 €

options

3		jour	0	2 800,00	560,00	3 360,00			
	Formalisation de l'OAP pour une éventuelle modification du PLUi	jour	3	1 650	330,00	1 980,00	1,0	1,0	1,0
	Organisation d'un atelier élus (préparation /restitution)	jour	2	1 150	230,00	1 380,00	1,0	1,0	

* TVA facturée selon le taux légal en vigueur

Actualisation et révision suivant marché

Etabli le 26/11/2020, par J.Cocheteux

Notre offre prévoit la réalisation de 2 scénarios d'aménagement sur le site sur la base des nouvelles hypothèses de programmation transmises par la collectivité.

La mission n'intègre pas l'accompagnement juridique pour la signature de la cession foncière.

La mission prévoit la participation à 3 réunions de travail (commission urbanisme/Conseil Municipal...).

L'option n°1 a pour objet de formaliser une OAP au format standard de la MEL afin de permettre une intégration réglementaire supplémentaire au PLUi

L'option n°2 a pour objet l'organisation d'un atelier participatif avec les élus/ associations/riverains visant à recueillir les contributions pour alimenter la construction du scénario d'aménagement.

Conditions de paiement : Facturation mensuelle à l'avancement des prestations réalisées. Paiement en 30 jours calendaires maximum à réception de la facture. Tout retard de paiement entraîne la suspension immédiate des prestations et l'interdiction d'utiliser les éléments déjà livrés mais non payés.

Obligations du client : Le client s'engage à apporter sa collaboration à la bonne réalisation de la mission, notamment en fournissant au démarrage toutes informations, documents et décisions permettant au prestataire d'effectuer sa prestation dans les meilleures conditions, ainsi qu'en validant les réalisations suivant les délais établis au marché.

Obligations du prestataire : Le prestataire s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour la bonne réalisation de la mission, y compris pour protéger la confidentialité des informations reçues. Le prestataire s'engage à alerter le client dans les meilleurs délais dès lors qu'il constate un obstacle à la bonne réalisation de sa mission.